**PARIS (MPE-Média) -** Le Comité Stratégique de la Filière Nucléaire (CSFN) s'est réuni en début de semaine sur le site de l'usine Valinox à Montbard (Côte d'Or) en présence de Mme Delphine Batho, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, de MM. Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif et Henri Proglio, PDG d'EDF, Vice-président du CSFN. Plusieurs mesures ont été annoncées dans ce cadre.

La filière nucléaire rassemble 2.500 entreprises employant près de 220.000 salariés. Elle réalise un chiffre d'affaires de 46 milliards d'euros dont 5,6 milliards à l'export. Avec 1,8 milliard d'euros de R&D, la filière nucléaire se classe en 4ème position des filières les plus innovantes de France. C'est aussi une filière qui prévoit d'embaucher massivement : 110.000 recrutements sont attendus d'ici 2020, précise Bercy dans un communiqué après cette réunion du CSFN.

Le « contrat de filière » annoncé à cette occasion comprend « des mesures destinées à inciter les jeunes à se tourner vers ces métiers, à soutenir l'innovation, à accompagner la transition énergétique, et à renforcer la cohésion de la filière pour conquérir des marchés à l'export. L'Etat et les industriels se mobiliseront pour faire connaître ces métiers auprès des jeunes et maintenir l'excellence de l'offre de formation », a déclaré Bercy.

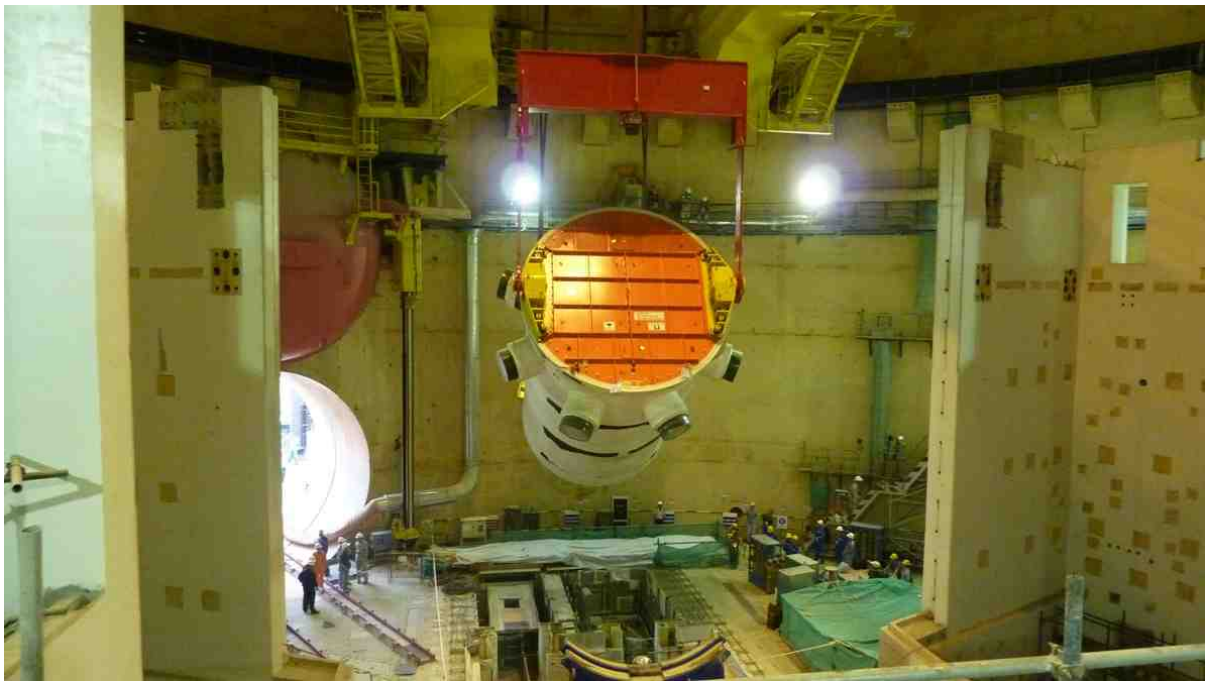

Installation d'une cuve de réacteur d'EPR en Chine (ph SD EDF archives MPE-Média)

**Promouvoir l'offre de la filière à l'international**

Une structure permettant aux acteurs de se fédérer sera créée afin de mettre en valeur la filière nucléaire en France et de permettre de promouvoir l'offre de la filière française notamment à l'international, continuent les ministres, qui ont réaffirmé « le caractère stratégique du développement de l'exportation du savoir-faire français en matière nucléaire, sur la base du plus haut niveau de sûreté et sous le pilotage direct du Premier Ministre. Les instruments de financement export, renforcés lors de la dernière loi de finances, seront pleinement mobilisés. »

Pour faire émerger les futures « pépites » et financer leur développement, l'Etat et les principaux industriels de la filière ont décidé de créer un « fonds de modernisation des entreprises nucléaires », doté de 133 millions d'euros dont 50 millions dotés par la Banque Publique d'Investissement (BPI), à travers le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), annonce le communiqué ministériel.

« La filière française du démantèlement sera en particulier renforcée pour répondre aux importants besoins à venir dans tous les pays concernés, en s'appuyant sur la l'excellence de nos entreprises en cette matière de haute technologie », ajoutent les ministres.

**« Renforcer les conditions de recours à la sous-traitance »**

A la suite du volet « condition de recours aux entreprises prestataires » des Evaluations Complémentaires de Sûreté, la filière a mis au point, avec les représentants des salariés, un cahier des charges social applicable aux prestations de services et de travaux réalisées sur une Installation Nucléaire de Base (INB) en France. Les donneurs d'ordre s'engagent formellement à transposer ce cahier des charges dans leurs marchés de sous-traitance et à le mettre en œuvre très rapidement. Il fera l'objet d'un suivi régulier et, si nécessaire, d'un renforcement par des mesures législatives, concluent les ministres.

**La Rédaction**

**Voir aussi sur :**
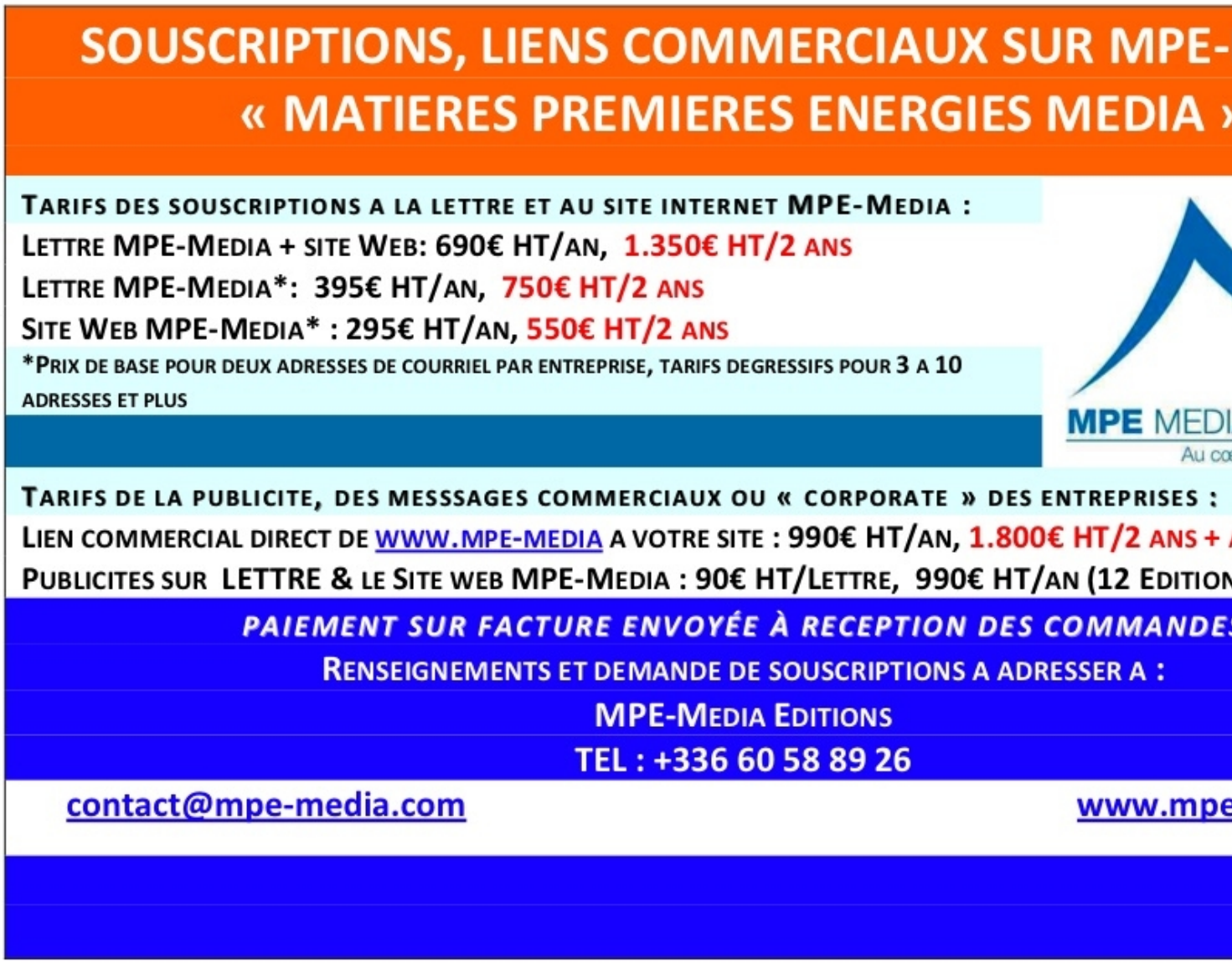
[www.developpement-durable.gouv.fr](www.developpement-durable.gouv.fr)